

# La loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics et la réglementation algérienne des marchés publics (Document en Français)

## ▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/56a0211a-eb6b-4bd9-9013-4ae3f6245ed7>

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse consultable sur internet, en texte intégral.**

## ▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Ait Youcef Salem](#)

Date de soutenance : 01-12-2022

Directeur(s) de thèse : [Synvet Hervé](#)

Etablissement de soutenance : [Université Paris-Panthéon-Assas](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit privé \(Paris : 1992-....\)](#)

## ▼ Informations générales

Discipline : Droit privé

Classification : Droit

**Mots-clés libres** : Loi type de la CNUDCI, Marchés publics, réglementation, Standards internationaux, Commande publique, principes fondamentaux, Marchés publics, dématérialisation, Enchère électronique, Marchés publics, Arbitrabilité des litiges, Droit public, Algérie, Droit international et droit interne, Algérie

**Mots-clés** :

- Marchés publics -- Droit - Algérie
- Droit international et droit interne - Algérie


**Résumé** : A l'instar des pays en voie de développement, l'Algérie n'est pas restée à l'écart de l'influence des standards internationaux. Chemin faisant, l'Algérie est passé d'une ouverture contrainte sous la pression des institutions internationales à la recherche d'une maîtrise de cette ouverture, qui n'a pas manqué de toucher même le droit des marchés publics. Cette influence est désormais totalement assumée par les rédacteurs de la nouvelle réglementation sur les marchés publics dont l'exposé des motifs déclare expressément que : "La révision de la réglementation des marchés publics répond essentiellement à l'exigence de s'inspirer des standards internationaux ainsi que les recommandations des institutions internationales". Tout porte à croire qu'en évoquant les standards internationaux dans l'exposé des motifs de la nouvelle réglementation sur les marchés publics, le législateur algérien vise principalement, voire même exclusivement, la loi type de la CNUDCI sur les marchés publics, d'autant plus que l'Algérie a été élue membre de cette Commission pour quatre mandats s'étalant sur trois périodes distinctes: (1983-1989), (1995- 2001) et (2004- 2016). L'ouverture de la réglementation algérienne aux sources internationales, notamment les standards internationaux, et plus particulièrement la loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics, présente une thématique très importante à étudier de par notamment sa complexité et, surtout, son universalité. La complexité réside justement dans cette problématique liée au fait qu'un pays en voie de développement (Algérie), puisse faire le choix de recourir aux dispositions d'un standard international (la loi type de la CNUDCI) dans un domaine aussi stratégique et névralgique que la commande publique.

## ▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

## ▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :   
Identifiant : 2022ASSA0085  
Type de ressource : Thèse

